



Suite Démission - Demande rembourse de prime par l'employeur

Par **johnkouc**, le **18/06/2015** à **23:33**

Bonjour,

En fin de mois mon employeur m'annonçait et me transférait une prime exceptionnelle de fin d'année (prime clairement mentionnée sur mon bulletin de paie).

Cependant, j'ai démissionné deux jours après et maintenant mon employeur réclame le remboursement de cette prime qui a été transférée par "erreur" selon la DRH.

Que faire ? Dois-je rembourser ou existe-t-il une solution légale qui me protège ?

Par **P.M.**, le **19/06/2015** à **08:22**

Bonjour,

Même si vous êtes seul à l'avoir perçue, il faudrait que l'employeur puisse démontrer que la prime exceptionnelle vous a été versée par erreur et qu'il ne s'agisse pas d'une sorte de sanction pécuniaire face à votre démission ou d'une mesure de rétorsion...

Par **johnkouc**, le **19/06/2015** à **08:49**

Bonjour,

Pour plus de précision, tous mes collègues ont eu droit à cette prime.

Quelle procédure suivre ?

Dois-je prendre un avocat pour me défendre face à mon employeur ?

Par **P.M.**, le **19/06/2015** à **09:03**

Donc l'employeur est pratiquement dans l'impossibilité de pouvoir prétendre qu'il s'agisse d'une erreur...

S'il ne veut pas entendre raison, il reste un recours devant le Conseil de Prud'Hommes pour lequel un avocat n'est pas obligatoire même si cela peut-être à conseiller en fonction du coût et de l'enjeu...

Je vous conseillerais d'abord de mettre en garde l'employeur par lettre recommandée avec AR contre la tentation qu'il pourrait avoir de soustraire cette prime de votre solde de tout compte si vous ne l'avez pas encore perçu...